



PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2023-2027

CMS BAYOT-SARRAZI

CHAPITRE 1

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT ET DE SON POSITIONNEMENT

1. Présentation du Groupe UGECAM Aquitaine et de l'activité de l'établissement .. 6
2. La démarche participative et concertée de l'écriture du projet d'établissement 13
3. Diagnostic et analyse de positionnement..... 15
4. Modalités de suivi et d'évaluation du projet..... 16

CHAPITRE 2

ORIENTATIONS ET PROJETS 2023-2027

- Axe 1.** Conforter la place de l'établissement sur son territoire, contribuer à améliorer la réponse aux besoins en développant une approche inclusive dans la construction de parcours adaptés..... 20
- Axe 2.** Renforcer la place de la personne dans son accompagnement et favoriser l'expression de ses choix 25
- Axe 3.** Renforcer la démarche qualité, l'expertise et l'innovation..... 29
- Axe 4.** Promouvoir des modes de management et des organisations internes performantes et motivantes 33
- Axe 5.** Valoriser le patrimoine immobilier et l'adapter aux politiques de l'établissement..... 36



CHAPITRE 1

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT ET DE SON POSITIONNEMENT



- 1. Présentation du groupe et de l'activité de l'établissement**
- 2. La démarche participative et concertée de l'écriture du projet d'établissement**
- 3. Diagnostic et analyse de positionnement**
- 4. Modalités de suivi et d'évaluation du projet**

1.

Présentation du Groupe UGECAM Aquitaine et de l'activité de l'établissement

1.1. Présentation du Groupe UGECAM Aquitaine et valeurs communes

L'UGECAM Aquitaine (Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie), gestionnaire d'établissements et services sanitaires et médico-sociaux est un organisme de l'Assurance maladie.

Cette structure du Régime Général de la Sécurité Sociale dispose, depuis 2000, d'une entité juridique unique de droit privé à but non lucratif.



En sa qualité d'organisme de sécurité sociale, et en cohérence avec les valeurs portées par l'Assurance Maladie et le groupe national UGECAM, l'UGECAM Aquitaine affiche clairement sa volonté :

- D'inscrire ses établissements dans une logique de solidarité et de non-discrimination
- D'offrir à chaque usager une égalité dans l'accès à la santé et à l'accompagnement
- De privilégier l'inclusion des usagers dans la vie sociale et professionnelle,

en s'appuyant sur des équipes formées, en garantissant une qualité de vie au travail tout en maîtrisant les équilibres financiers.

Acteur de la mise en œuvre des politiques publiques et sensible à la défense des droits et libertés des personnes accompagnées et de leur famille, l'UGECAM se positionne également comme un acteur participant au développement du pouvoir d'agir des personnes, tout en contribuant à la mise

en œuvre de projets innovants qu'ils concernent l'accompagnement des personnes ou les modes d'organisation dans une logique de co-construction.

1.2. Présentation de l'établissement

Le Complexe BAYOT SARRAZI accompagne, depuis de nombreuses années, des jeunes en difficultés. En passant de la suppléance au soutien au projet de vie, la société inclusive a modifié la posture des professionnels du médico-social. Les évolutions sociétales ont amené à passer du primat du besoin analysé par le professionnel à une prise en compte plus fine des attentes et des désirs des personnes.

Ce changement de paradigme oblige le Complexe à poursuivre les évolutions de pratiques rendues nécessaires pour soutenir les jeunes dans leurs projets mais aussi pour conforter leurs droits.

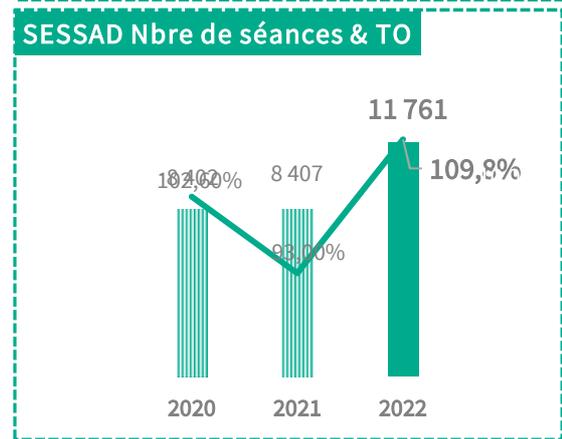
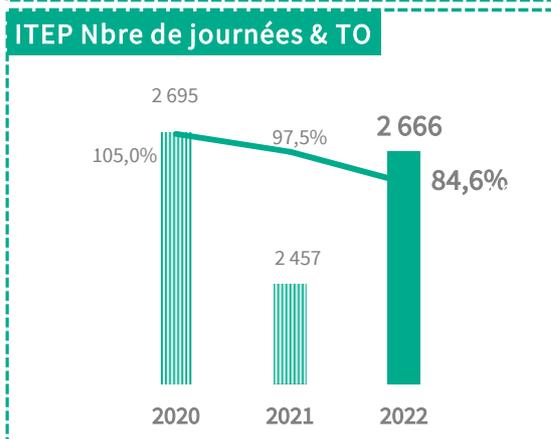
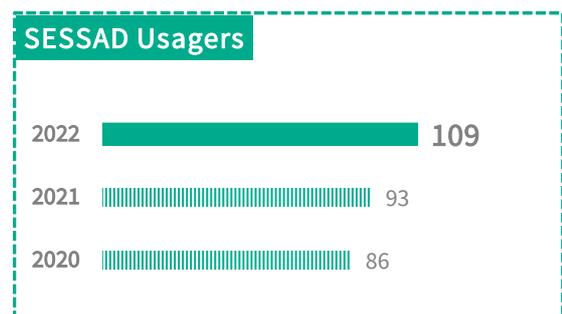
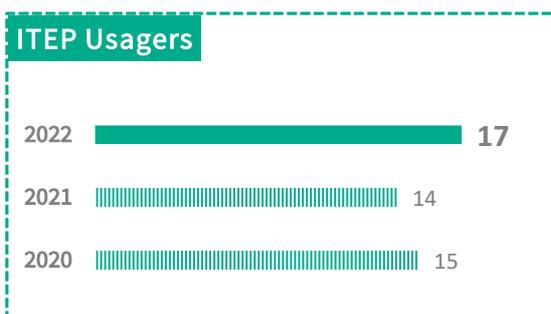
Le projet d'établissement, de par ses orientations stratégiques (positionnement institutionnel), décline les changements à poursuivre au cours des cinq prochaines années pour améliorer l'accueil et l'accompagnement des jeunes. Il décrit aussi les exigences que le Complexe s'impose au travers d'objectifs spécifiques.

Il a aussi pour finalité de donner des repères aux professionnels dans l'exercice de leur activité.

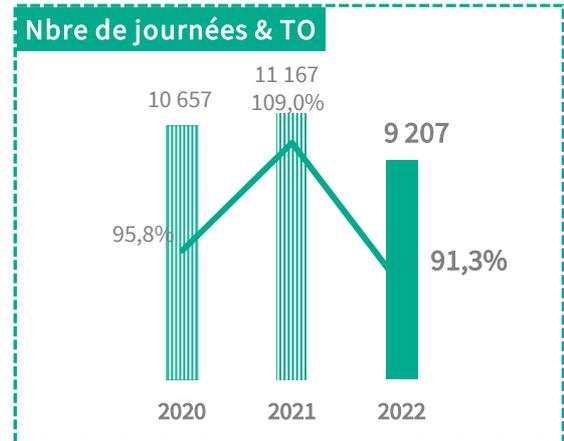
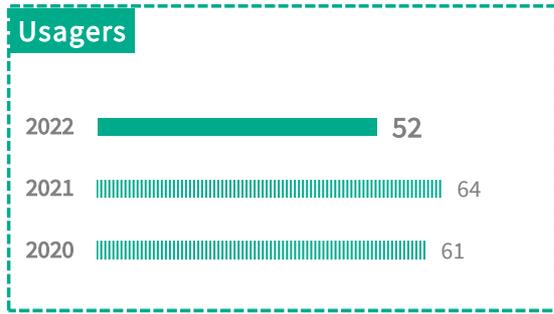
DITEP		IME
ITEP Coulounièx 15 Places Accueil de Jour (dont 2 places en famille d'accueil)	SESSAD Bayot SARRAZI 85 Places Prestation en milieu ordinaire	Bayot Sarrazi 20 Lits et 28 Places Internat et Semi-Internat (dont 2 places en famille d'accueil)
Accompagne des jeunes de 6 à 20 ans présentant des difficultés psychologiques avec trouble du comportement et/ou déficience avec un suivi médical et psychothérapeutique		Accompagne des jeunes de 6 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle et/ou des difficultés psychologiques avec troubles du comportement

1.3. L'activité de l'établissement

A. DITEP

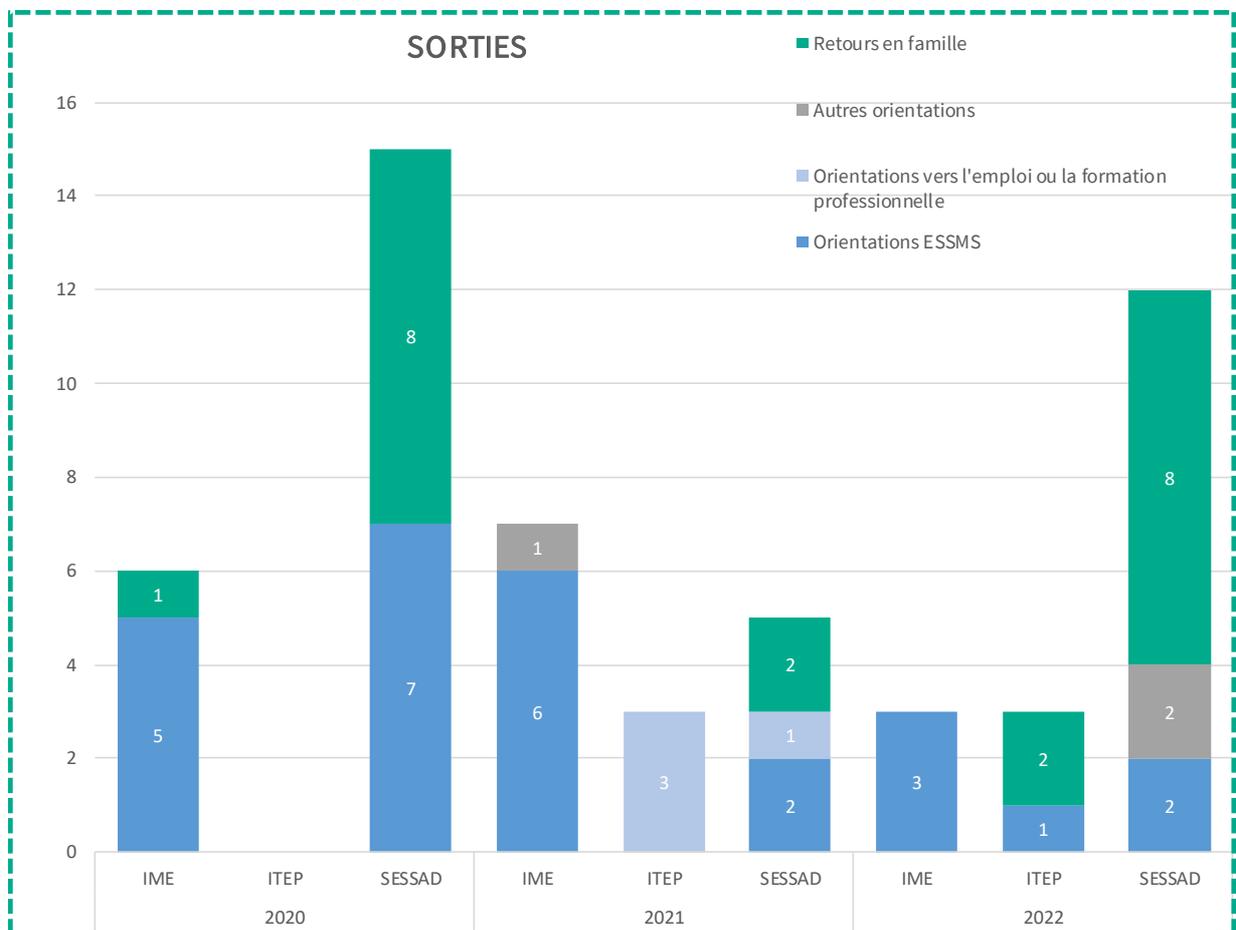


B. IME



C. L'orientation des jeunes sortis du complexe

A la sortie de l'établissement, les jeunes sont majoritairement orientés soit vers l'emploi ou un dispositif de formation, soit vers d'autres types d'ESMS adaptés à l'évolution de leurs besoins. Une atypie est constatée en 2022 avec un nombre important de jeunes pour qui l'accompagnement médico-social est arrivé à son terme, par choix ou par réalisation des objectifs du projet personnalisé.



1.4. Présentation des prestations d'accompagnement de l'établissement

Prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles

Soins somatiques et Psychiques

Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative

Soins techniques et de surveillance infirmiers ou délégués

Prestations des psychologues

Prestations des pharmaciens et préparateurs en pharmacie

Les soins somatiques et psychiques sont assurés au sein du Complexe par un pédopsychiatre libéral et des médecins généralistes libéraux dans le cadre de conventions de partenariat, des psychologues salariés (1,50 ETP) et libéraux ainsi que par des IDE salariés (1,50 ETP).

Depuis plusieurs années, le Complexe fait appel au secteur libéral dans un contexte territorial particulièrement touché par les problématiques de démographie médicale.

Les prestations peuvent se dérouler aussi bien au sein du Complexe qu'au cabinet libéral du professionnel. Dans le prolongement du développement de la logique inclusive, le recours aux professionnels libéraux permet d'inscrire le parcours de santé des usagers dans un accompagnement tourné vers l'extérieur.

Dans le cadre de ses projets de services, le Complexe assure une démarche de prévention auprès des jeunes dans les domaines suivants :

- vie sexuelle et affective
- bucco-dentaire

- enjeux et risques des réseaux sociaux et des écrans
Chaque jeune bénéficie, a minima, d'une consultation médicale annuelle.



Rééducation et réadaptation fonctionnelle

Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et avéjistes

Les soins de rééducation fonctionnelle sont assurés par un psychomotricien salarié du Complexe et des libéraux, des orthophonistes libéraux ainsi que par tout autre professionnel libéral sur prescription médicale ou sur décision prise lors des synthèses pluridisciplinaires. Les prestations peuvent se dérouler aussi bien au sein du Complexe qu'au cabinet libéral du professionnel sollicité.



Prestations en matière d'autonomie

Accompagnements pour les actes de la vie quotidienne

Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui

Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité

Les prestations en matière d'autonomie sont assurées par les moniteurs et éducateurs spécialisés (19,50 ETP), les éducateurs techniques spécialisés (5 ETP), une AMP (aide médico-psychologique), une assistante sociale et les maitresses de maison (3 ETP) tous salariés du Complexe. Les objectifs fixés en matière d'autonomie recouvrent tous les aspects de la vie quotidienne et sont réalisés aussi bien au sein du Complexe qu'à l'extérieur de ce dernier dans le cadre notamment du travail d'inclusion.

Compte tenu du profil et de l'âge des jeunes accueillis, les prestations en matière d'autonomie concernent :

- l'accompagnement des jeunes dans les classes externalisées ou autres institutions,
- les interventions auprès des familles pour répondre aux besoins des jeunes,
- l'utilisation des transports publics,
- la participation des jeunes au PPA (Projet Personnalisé d'Accompagnement).



Prestation de coordination renforcée pour la cohérence du parcours

Le Complexe est partenaire de différents dispositifs du département qui lui permet d'être réactif devant des situations dites « complexes » :

- PCPE zéro sans solution (Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées)
- EMAS (équipe mobile d'appui scolaire)
- ASE (aide sociale à l'enfance)
- Protection judiciaire de la jeunesse
-

Prestations pour la participation sociale

Accompagnements pour exercer ses droits

Accompagnements à l'expression du projet personnalisé

Accompagnements à l'exercice des droits et libertés

Les prestations sociales sont assurées par l'assistante sociale, le référent de parcours ou l'éducateur référent. Le responsable éducatif est garant du projet personnalisé. Une synthèse annuelle est réalisée pour chaque jeune, prenant en compte les besoins du jeune et de sa famille.

Les jeunes sont encouragés dans l'exercice des droits et libertés : informations dans le livret d'accueil, sollicitation de leur avis pour le CVS (Conseil de la Vie Sociale). Chaque service est représenté au CVS par un ou plusieurs jeunes. Les temps d'accueil permettent quotidiennement aux jeunes du Complexe d'exercer leurs droits et libertés. La charte des droits et libertés est remise à chaque jeune et à sa famille.

Accompagnements au logement

Accompagnements pour vivre dans un logement

Accompagnements pour accomplir les activités domestiques

Les accompagnements au logement sont proposés aux jeunes en âge d'y accéder : internat de l'IME, assistant familial, internat scolaire, logement ESAT (Etablissement et service d'aide par le travail), HLM (habitation loyer modéré) et bailleurs privés, Foyer des jeunes travailleurs. Un accompagnement aux activités est proposé sur chaque service:

- DITEP : apprentissage cuisine, hygiène des locaux
- IME : atelier vie sociale
- Internat : groupe jeunes majeurs.



Accompagnements pour participer à la vie sociale

Accompagnements du lien avec les proches et le voisinage

Accompagnements pour la participation aux activités sociales et de loisirs

Accompagnements pour le développement de l'autonomie pour les déplacements

Dans le cadre du PPA, l'équipe pluridisciplinaire accompagne les jeunes dans leur vie sociale et les encourage à développer des activités sociales et de loisirs. Une première approche est réalisée collectivement (partenariat et conventionnement avec les clubs de loisirs et sportifs) puis chaque fois que possible à titre individuel, sur le territoire de vie du jeune. Un accompagnement est réalisé au niveau de l'apprentissage des transports : bus de ville, car, train, vélo, permis AM (cyclomoteurs), permis B.

Accompagnements en matière de ressources et d'autogestion

Accompagnements pour l'ouverture des droits

Accompagnements pour l'autonomie de la personne dans la gestion des ressources

Informations, conseils et mise en œuvre des mesures de protection des adultes

Une information est délivrée à chaque jeune sur ses droits et ses possibilités de protection. Le jeune peut être soit accompagné par son référent ou l'assistante sociale pour l'ouverture de droits ou bien le Complexe peut être à l'initiative de cette demande. Des rencontres annuelles avec des " anciens " sont proposées dans une dimension de « Pair Aidance ».

Accompagnements pour exercer ses rôles sociaux

Accompagnements pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti

Accompagnements pour préparer sa vie professionnelle

Accompagnements pour mener sa vie professionnelle

Accompagnements pour réaliser des activités de jour spécialisées

Accompagnements de la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle

Accompagnements pour l'exercice de mandats électoraux, la représentation des pairs et la pair aideance

Chaque jeune scolarisé a un projet personnalisé de scolarité (PPS) annexé au PPA. La coordinatrice pédagogique accompagne et conseille le jeune et sa famille dans les choix scolaires.

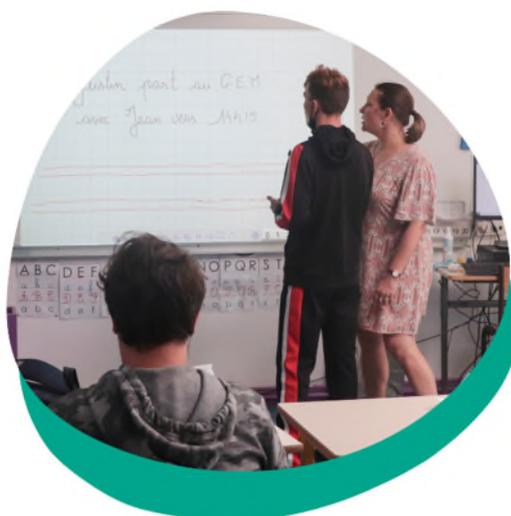
Au niveau professionnel, des stages en entreprises, en ESAT, en entreprises adaptées et des immersions en centre de formation sont proposés aux jeunes. Des ateliers de technique de recherche d'emploi sont également mis en place. Le Complexe participe au dispositif Différent et Compétent afin de valoriser les compétences acquises par les jeunes (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience : RAE).

Chaque fois que possible, les jeunes sont présentés aux examens scolaires, attestations professionnelles de formation : attestation de sécurité routière, certificat de formation générale, CAP, BAC Pro, secourisme, Brevet informatique, permis AM (cyclomoteur) ...

Des ateliers permettent d'accueillir les jeunes en accueil de jour afin de construire un projet scolaire ou professionnel viable (atelier cuisine, espaces verts multiservices, vie sociale, mobilité, sport...).

Un travail avec la famille est proposé pour chaque jeune en fonction des besoins. Des rencontres familles / professionnels sont organisées semestriellement sur chaque service. Des visites à domicile peuvent être proposées en fonction des besoins.

Le Complexe propose des ateliers de sensibilisation à la vie affective et sexuelle. Une formation spécifique des professionnels est prévue en 2023. Des accompagnements individualisés sont proposés au Centre de planification et d'éducation familiale et au Planning familial.



2.

La démarche participative et concertée de l'écriture du projet d'établissement

2.1. Présentation de la démarche

Le projet d'établissement 2023-2027 a été élaboré de manière participative avec les professionnels du Complexe.

Chacun des cinq axes stratégiques a donné lieu à la création d'un groupe de travail pluridisciplinaire et les objectifs opérationnels ont été définis en tenant compte :

- des engagements du CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) 2021 -2025,
- des retours des enquêtes de satisfaction menées auprès des jeunes, des familles et des partenaires,
- de l'enquête réalisée auprès des professionnels du Complexe,
- du bilan des orientations stratégiques du projet d'établissement 2015-2020.

De l'enquête de satisfaction avec les partenaires, il est ressorti une demande d'amélioration de communication avec le Complexe ainsi que la poursuite de la mise en place d'actions de partenariats.

2.2. Bilan des orientations stratégiques du projet d'établissement 2015-2020

Dans le cadre du précédent projet d'établissement, le bilan des objectifs initialement posés a permis d'alimenter également la co-construction des objectifs à reconduire dans ce projet.

OBJECTIFS POSÉS AU PRÉCÈDENT PROJET D'ÉTABLISSEMENT	BILAN
NONTRON : DISTINGUER LES MISSIONS RESPECTIVES (IME-SESSAD) DANS UN MÊME LIEU	<p><i>Accompagnement scolaire au sein de la structure : présence d'un enseignant spécialisé</i></p> <p><i>Intervention d'un personnel chargé de l'insertion préprofessionnelle</i></p> <p><i>Recrutement de familles d'hébergement</i></p> <p><i>Recherche d'un local adapté</i></p>
APPARTEMENTS EDUCATIFS « PASSERELLES »	<p><i>Développer le partenariat local (foyers d'hébergement, SAMJ, SAVS)</i></p> <p><i>Louer un appartement</i></p>
SERVICE INTERM'AIDE	<p><i>Création d'un service (accueil, gestion de crises ; soin, occupationnel médiateur, retour)</i></p>
ADAPTATION DU SERVICE IMPRO	<p><i>Proposer les différents ateliers à l'ITEP</i></p> <p><i>Intégrer le dispositif différent et compétent</i></p> <p><i>Affirmer un dispositif d'intégration (choix du jeune, définir un projet, créer une passerelle entre l'IMPRO et le secteur adulte, mise en place d'un dispositif de suite).</i></p> <p><i>Faire évaluer l'activité de l'atelier de vie sociale : entretien des locaux du Complexe, entretien des vêtements de travail.</i></p> <p><i>Créer un local de documentation identifié pour les professionnels du Complexe</i></p> <p><i>Délocaliser la ferme sur le site du Complexe</i></p>
CREATION D'UN SERVICE PASSERELLE MEDICO SOCIAL	<p><i>Passer à une pratique de réseau avec les institutions locales</i></p> <p><i>Etablir un partenariat fonctionnel avec les services infanto-juvéniles (sanitaire & médico-social)</i></p> <p><i>Réaffirmer la prise en charge du projet de soin au sein du projet individualisé du jeune</i></p> <p><i>Promouvoir la dimension de parcours de soin</i></p> <p><i>Faire des familles et des médecins traitants des partenaires de la prise en charge médico-psychologique</i></p>

3.

Diagnostic et analyse de positionnement



FORCES

Appartenance au Groupe UGECAM

Implantation foncière

Implantation territoriale (antennes) permettant une réponse de proximité

Equipe pédagogique spécifique

Culture professionnelle de fonctionnement en mode dispositif

Inclusion scolaire / Partenariats

Présence d'un CPOM

Réhabilitation bâtiment pour les ateliers multiservices (mise à disposition)

Déploiement d'un DUI (Dossier de l'utilisateur informatisé) (AIRMES)



FAIBLESSES

Démographie médicale pédiatre et pédopsychiatre

Difficultés de recrutement des professionnels paramédicaux + psychologue : besoins non couverts

Locaux Internat non adaptés

Accessibilité non conforme

Absentéisme important

Famille d'accueil : difficultés pour recruter

Territoire d'intervention très étendu
Manque de valorisation des partenariats



OPPORTUNITES

Mise à disposition des ressources du Complexe pour répondre à des besoins exprimés par la Tutelle (ARS/MDPH)

Besoin de places supplémentaires sur le territoire

Projet de création d'une UEMA (Unité d'enseignement en maternelle pour jeunes TSA) (NONTRON)

Transformation de l'offre (inclusion) et fonctionnement en mode dispositif

Développement de l'offre médico-sociale sur le Nord du département



MENACES

Cadrage budgétaire du CPOM

Adaptation des ressources du complexe aux publics plus complexes

Difficultés liées aux recrutements des professionnels à venir (crise des vocations)

Inadaptation du profil des jeunes orientés par les MDPH au regard des compétences et des moyens de l'établissement

4.

Modalités de suivi et d'évaluation du projet

De la même manière que le CPOM fait l'objet d'un suivi régulier en lien avec les autorités de tutelles et de tarification dans le cadre des comités de suivi, les projets d'établissement des ESMS et plus particulièrement leurs objectifs opérationnels seront intégrés dans les plans d'actions qualité de chacun des établissements.

Ces derniers seront suivis par une instance spécifique mise en place afin de suivre la programmation des orientations, les actualiser éventuellement et assurer une traçabilité de leur progression.

Par ailleurs des indicateurs de suivi seront mis en place aussi bien qualitatifs que quantitatifs :

- Indicateurs de gestion
- Indicateurs relatifs à l'activité et aux modalités d'accompagnement
- Suivi de la qualité de l'accompagnement via les évaluations de la qualité et la remontée d'enquêtes auprès des personnes accompagnées, des familles, des partenaires et des salariés
- Suivi des plans d'action mis en œuvre : Accès à la santé, QVCT (Qualité de vie et des conditions de travail), RSO (Responsabilité sociétale des organisations), ...



CHAPITRE 2

ORIENTATIONS ET PROJETS 2023-2027



Axe 1. Conforter la place des établissements sur leurs territoires, contribuer à améliorer les réponses aux besoins en développant une approche inclusive dans la construction de parcours adaptés

Axe 2. Renforcer la place de la personne dans son accompagnement et favoriser l'expression de ses choix

Axe 3. Renforcer la démarche qualité, l'expertise et l'innovation

Axe 4. Promouvoir des modes de management et des organisations internes performantes et motivantes

Axe 5. Valoriser le patrimoine immobilier et l'adapter aux politiques des établissements

AXE 1

Conforter la place de l'établissement sur son territoire, contribuer à améliorer la réponse aux besoins en développant une approche inclusive dans la construction de parcours adaptés

Le Complexe Médico-Social BAYOT SARRAZI intervient sur la quasi-totalité de la Dordogne, avec un site principal à COULOUNIEIX-CHAMIERES (IME et DITEP), un site à Nontron (DITEP) et une antenne à Excideuil (DITEP), pour répondre au plus juste et au plus près de ses jeunes.

Le Complexe BAYOT SARRAZI a pour ambition de :

- inscrire ses pratiques dans un processus dynamique de questionnement et d'évolution qui fonde la qualité de la relation et du service rendu auprès des jeunes accueillis, de leur famille et/ou de leur représentant légal,
- sortir "du tout établissement" pour proposer davantage de parcours partagés et personnalisés s'appuyant sur une véritable politique d'inclusion,
- proposer un accompagnement inclusif équitable sur l'ensemble de la Dordogne.

C'est une véritable démarche de changement au sein du territoire en lien avec les autorités de Tutelles et les partenaires, parties prenantes de ce projet. La société toute entière devra adhérer à ce changement pour une réussite complète.

Objectif 1

TRANSFORMER L'OFFRE DE SERVICE

Dans le cadre de son CPOM, le Complexe s'est engagé à modifier son offre de service avec la mise en place de dispositifs tout en augmentant le nombre d'accompagnements des jeunes.

L'objectif du Complexe est de mettre en œuvre les transformations nécessaires : par la modification des autorisations mais surtout par la déclinaison d'une organisation remaniée, adaptée au fonctionnement en dispositif IME/SESSAD. L'objectif est également de développer l'accompagnement pré-professionnel.

De même, il s'agira aussi de mener une réflexion sur de nouvelles possibilités d'accompagnement.

<p>Actions et Moyens</p>  <p>Acteurs à mobiliser</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Finaliser la mise en place du DITEP ➤ Mettre en place de manière anticipée le dispositif DAME ➤ Adapter le nombre de professionnels à l'activité par un redéploiement des moyens ➤ Adapter les moyens matériels (bâtiments, transports ...) ➤ Mener une réflexion sur la mise en place de nouvelles activités en réponse à des besoins non couverts (ou partiellement couverts) sur le territoire ➤ Répondre aux appels à projets et appels à candidature ou à manifestations d'intérêt de l'ARS ➤ Rénovation d'un bâtiment pré-professionnel (ateliers multiservices) ➤ Participer au PCPE local 	
	<p>Equipe pluridisciplinaire</p> <p>ARS</p> <p>MDPH</p> <p>ESSMS du territoire</p>	<p>Education Nationale</p> <p>Siège UGECAM Aquitaine</p> <p>CVS</p> <p>Architecte</p>

Objectif 2

DEVELOPPER L'APPROCHE INCLUSIVE DANS UNE LOGIQUE DE PARCOURS

Dans le cadre du DITEP, le Complexe substitue une logique de parcours à celle d'une prise en charge affectée à un service (ITEP ou SESSAD). Il s'agit de pouvoir garantir à chaque personne un accompagnement souple, modulaire et construit au regard de ses attentes, un accompagnement qui favorise son accès aux apprentissages, à la formation et à l'emploi, à la santé, au logement et à sa pleine participation à la vie sociale.

Le Complexe va poursuivre le déploiement du PPA (projet personnalisé d'accompagnement), en y associant les jeunes afin de favoriser leur autodétermination ainsi que la parole des familles et de l'entourage.

L'objectif du Complexe est de garantir aux jeunes :

- un accompagnement souple, modulaire et construit au regard de leurs attentes,
- un accompagnement qui favorise un accès aux apprentissages, à la formation et à l'emploi, à la santé, au logement et à leurs pleines participations à la vie sociale.

<p>Actions et Moyens</p>  <p>Acteurs à mobiliser</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer la culture SERAFIN PH sur l'ensemble du Complexe (définition des besoins des jeunes accueillis) ➤ Analyser les relevés de séance et adapter l'offre d'accompagnement ➤ Border cette approche inclusive par un référent bientraitance sur le Complexe 	
	<p>Equipe pluridisciplinaire</p> <p>ARS</p> <p>MDPH</p> <p>Collectivités : région, département, communautés de communes, mairies ...</p>	<p>Education Nationale</p> <p>CVS</p>

Objectif 3

DEVELOPPER L'APPROCHE INCLUSIVE SCOLAIRE

Le développement de l'approche inclusive scolaire vise à permettre aux élèves d'accéder autant que possible à un établissement scolaire de droit commun, d'accéder à une scolarité les conduisant au plus haut niveau d'inclusion possible dans la société, d'adapter leur parcours de formation initiale à leurs besoins et aux contraintes qui résultent de leur handicap à travers un PPS (projet personnalisé de scolarisation).

L'objectif du Complexe est de poursuivre le développement de l'approche inclusive scolaire des jeunes.

Actions et Moyens	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintenir les UEE (Unité d'enseignement externalisée) existantes : les faire évoluer en fonction des besoins des jeunes accueillis ➤ Développer les accompagnements éducatifs et thérapeutiques au sein des établissements scolaires : mise à disposition de locaux sur site ➤ Créer une UEMA ➤ Participer à l'EMAS (Equipe Mobile d'Appui Scolaire) ➤ Respecter les objectifs posés de scolarisation en milieu ordinaire
 Acteurs à mobiliser	<p>Equipe pluridisciplinaire Education Nationale Collectivités : région, département, communautés de communes, mairies ... CVS</p>

Objectif 4

DEVELOPPER L'APPROCHE INCLUSIVE PROFESSIONNELLE

L'accompagnement pré-professionnel et professionnel demeure un axe majeur de l'approche inclusive. Il permet de préparer l'insertion professionnelle du jeune (Choix du projet professionnel, apprentissage de savoir-faire et de savoir-être) pour pouvoir accéder à l'emploi.

L'objectif du Complexe est de développer et améliorer le plateau technique ainsi que de développer des ateliers accessibles au public accueilli.

<p>Acteurs et Moyens</p>  <p>Acteurs à mobiliser</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Créer un service A.S.P.I.R.E : Accompagnement Social Pré-Professionnel Inclusif Renforcé ➤ Créer un atelier multiservices ↔ Création d'un partenariat avec le CFA BTP, type CFA inclusif ➤ Mettre à disposition de tous les services les différents ateliers ➤ Mettre en œuvre le livret de compétences sur l'ensemble des services ➤ Développer le dispositif Différent et Compétent ➤ Promouvoir le Duoday ➤ Développer les échanges avec les entreprises adaptées et les ESAT de Dordogne et des départements limitrophes 							
	<table border="0"> <tr> <td>Equipe pluridisciplinaire</td> <td>Education Nationale</td> </tr> <tr> <td>Chargé d'insertion professionnelle</td> <td>Entreprises</td> </tr> <tr> <td>ESSMS dont ESAT</td> <td>Entreprises adaptées</td> </tr> <tr> <td>Centre de formation de la Dordogne</td> <td>CVS</td> </tr> </table>	Equipe pluridisciplinaire	Education Nationale	Chargé d'insertion professionnelle	Entreprises	ESSMS dont ESAT	Entreprises adaptées	Centre de formation de la Dordogne
Equipe pluridisciplinaire	Education Nationale							
Chargé d'insertion professionnelle	Entreprises							
ESSMS dont ESAT	Entreprises adaptées							
Centre de formation de la Dordogne	CVS							

Objectif 5

DEVELOPPER L'APPROCHE INCLUSIVE CITOYENNE

L'accompagnement inclusif est une des composantes de la politique de l'UGECAM Aquitaine. Depuis plusieurs mois, le Complexe a développé différents partenariats afin de pouvoir proposer un accompagnement inclusif aux jeunes qu'il accompagne.

L'objectif du Complexe est d'apporter une réponse personnalisée à chaque jeune selon ses besoins en visant son épanouissement personnel, la valorisation de son image, le développement de son autonomie dans la vie quotidienne, dans l'espace, dans le temps et lui permettre son insertion sociale culturelle et sportive (apprentissage de la vie en société, positionnement en tant que citoyen).

<p>Acteurs et Moyens</p>  <p>Acteurs à mobiliser</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer les partenariats culturel et sportif en milieu ordinaire ➤ Proposer un Projet JO 2024 sur le CMS ➤ Répondre à l'AMI (Appel à manifestation d'intérêt) Répit ➤ Développer la participation de nos jeunes aux actions menées sur le territoire ➤ Créer un pôle jeune majeur ➤ Favoriser l'accès au logement ➤ Favoriser l'autonomie dans les déplacements, les transports ➤ Poursuivre et développer les partenariats avec les différents Foyer de vie et occupationnels (visite/ immersions/ stages/ etc...) 							
	<table border="0"> <tr> <td>Equipe pluridisciplinaire</td> <td>Education Nationale</td> </tr> <tr> <td>Collectivités (Médiathèque, centre socio culturels,...)</td> <td>Fédérations et clubs de sports, sport adapté, associations culturelles et de loisirs</td> </tr> <tr> <td>ALSH (Activité de Loisirs Sans Hébergement)</td> <td>Transports</td> </tr> <tr> <td>CVS</td> <td></td> </tr> </table>	Equipe pluridisciplinaire	Education Nationale	Collectivités (Médiathèque, centre socio culturels,...)	Fédérations et clubs de sports, sport adapté, associations culturelles et de loisirs	ALSH (Activité de Loisirs Sans Hébergement)	Transports	CVS
Equipe pluridisciplinaire	Education Nationale							
Collectivités (Médiathèque, centre socio culturels,...)	Fédérations et clubs de sports, sport adapté, associations culturelles et de loisirs							
ALSH (Activité de Loisirs Sans Hébergement)	Transports							
CVS								

Objectif 6

DEVELOPPER L'APPROCHE INCLUSIVE DE LA PREVENTION ET DU PRENDRE SOIN

Le Complexe développe depuis plusieurs années une culture de la prévention. Au-delà de ses propres ressources, des solutions externes sont recherchées pour accompagner les jeunes : professionnels libéraux, tissus associatifs...

Les actions de prévention sont structurées par les projets de services 2020-2024 et par la formation des professionnels de terrain : formation vie affective et sexuelle, sensibilisation aux réseaux sociaux, ressources du territoire / Association Addictions France...).

Chaque jeune bénéficie a minima d'une visite médicale annuelle, levier essentiel de la prévention. Un volet thérapeutique est décliné pour chaque projet personnalisé d'accompagnement, axé sur la prévention et le prendre soin en fonction des besoins spécifiques du jeune.

L'objectif du Complexe est de favoriser le développement du jeune sur le plan psycho-affectif en lui apportant toutes les ressources nécessaires à l'acquisition de l'autonomie tant physique que psychique et en y associant sa famille et son entourage.

<p>Actions et Moyens</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Signer, diffuser et répondre aux attentes de la charte Romain JACOB, questionnaire Handifaction ➤ Développer la télémédecine ➤ Poursuivre la mise en œuvre des axes de prévention (Rougeole, santé bucco-dentaire, addictions, vie affective et sexuelle, réseaux sociaux...) ➤ Poursuivre les actions du GCSMS dont la promotion de la santé mentale (formation aux premiers secours en santé mentale) ➤ Développer la Pair-Aidance ➤ Mettre en place des espaces de parole multi partenariaux ➤ Répondre aux appels à Projet ARS "Culture et santé" 										
<p>Acteurs à mobiliser</p> 	<table border="0"> <tr> <td>Etablissement de soins</td> <td>CMP</td> </tr> <tr> <td>Centre de planification</td> <td>Maison des adolescents</td> </tr> <tr> <td>Association Espairs</td> <td>CVS</td> </tr> <tr> <td>Association de prévention</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Médecins, IDE, libéraux, Centre d'examen de santé (CPAM)</td> <td></td> </tr> </table>	Etablissement de soins	CMP	Centre de planification	Maison des adolescents	Association Espairs	CVS	Association de prévention		Médecins, IDE, libéraux, Centre d'examen de santé (CPAM)	
Etablissement de soins	CMP										
Centre de planification	Maison des adolescents										
Association Espairs	CVS										
Association de prévention											
Médecins, IDE, libéraux, Centre d'examen de santé (CPAM)											

AXE 2

Renforcer la place de la personne dans son accompagnement et favoriser l'expression de ses choix

La thématique de l'expression et la participation des jeunes répond à l'une des priorités de la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale, qui a réaffirmé la place et les droits des jeunes.

L'un des objectifs majeurs de l'accompagnement des jeunes est l'autonomie dans le quotidien et dans les déplacements. A ce titre, des ateliers dédiés ont été mis en œuvre au sein du Complexe : atelier de vie sociale, Péribus, CFTA (transports régionaux), Scooter, permis Auto Moto, train, déplacement à pied, etc...

C'est aussi permettre aux jeunes accompagnés d'accéder aux informations pour qu'ils fassent valoir leurs droits : citoyenneté (droits et devoirs), accès au logement, accès aux soins, accès à l'information (vie sexuelle et affective).

L'autodétermination des jeunes est également favorisée à travers le livret de compétences professionnelles et sociales, mis en place sur le DITEP.

Objectif 7

GARANTIR L'ACCES AUX DROITS CITOYENS DE L'ENSEMBLE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Les droits des jeunes accompagnés sont aujourd'hui assurés en partenariat avec la MDPH.

Des traductions de documents en langage simplifié ont été élaborées et l'autodétermination du jeune a été intégrée dans le cadre du nouveau PPA.

L'objectif du Complexe est de garantir *l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté* aux jeunes accompagnés en relation avec le travail d'insertion et d'accès au logement réalisé dans le cadre du PPA.

Actions et Moyens

- Sensibiliser les professionnels aux droits et au respect de l'intégrité physique et mentale des usagers, aux problèmes de maltraitance
- Proposer un logement individuel ou en colocation (projet autonomie et travail d'inclusion)
- Développer la communication en développant le FALC (Facile à lire et à comprendre)
- Poursuivre le travail sur l'autonomie et l'autodétermination
- Permettre aux jeunes d'accéder aux outils numériques

Objectif 8

GARANTIR LE PARCOURS DE SANTE ET DEVELOPPER L'ACCES A LA SANTE DE L'ENSEMBLE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Chaque service dispose d'un temps d'infirmier pour soutenir l'implication des familles et le lien avec les équipes et les partenaires médicaux et para médicaux.

La pénurie de professionnels médicaux et paramédicaux a amené le complexe à développer le partenariat avec des professionnels libéraux et le médecin traitant des familles.

Les équipes travaillent en collaboration avec des professionnels tels que art thérapeute, musico thérapeute, équithérapeute, médiateur animal afin d'élargir le panel de prestations en fonction du PPA de chaque jeune et de son consentement.

Les équipes s'appuient sur des outils créés par les partenaires de santé pour les mettre à disposition des jeunes et de leurs familles (exemple CoActis Santé).

La place de la famille est privilégiée et elle participe au parcours de soins de leurs enfants.

L'objectif du Complexe est de garantir un accès aux soins des jeunes en y associant le médecin traitant de famille et de faire appel à des professionnels libéraux pour les besoins non couverts en interne.

En termes d'accompagnement à la santé, le Complexe assure une veille en favorisant l'implication des familles et organise une visite médicale annuelle pour chaque jeune et des actions de prévention sont proposées en interne : prévention bucco-dentaire, culture et santé, pair-aidance, addictions, prévention réseaux sociaux écrans, sexualité.

<p>Actions et Moyens</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Adapter les ressources humaines (professionnels de santé) ➤ Développer les partenariats qui permettent de garantir l'accès aux soins (services infanto juvéniles) ➤ Favoriser l'implication des familles (favoriser leur participation) ➤ Favoriser l'expression des jeunes par la mise en place de langage et d'outils adaptés ➤ Diffuser et répondre aux attentes de la charte Romain JACOB ➤ Développer la télémédecine et utiliser le DMP (Dossier Médical Partagé) comme support pour faciliter les parcours de soins 								
<p> Acteurs à mobiliser</p>	<table border="0"> <tr> <td>Equipe pluridisciplinaire</td> <td>Organisme de formation</td> </tr> <tr> <td>Familles/jeunes</td> <td>ARS</td> </tr> <tr> <td>Groupe de réflexion éthique</td> <td>CVS</td> </tr> <tr> <td>Partenaires santé (établissements et professionnels)</td> <td></td> </tr> </table>	Equipe pluridisciplinaire	Organisme de formation	Familles/jeunes	ARS	Groupe de réflexion éthique	CVS	Partenaires santé (établissements et professionnels)	
Equipe pluridisciplinaire	Organisme de formation								
Familles/jeunes	ARS								
Groupe de réflexion éthique	CVS								
Partenaires santé (établissements et professionnels)									

Objectif 9

DEVELOPPER L'OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT VERS L'EXTERIEUR FAVORISANT L'INCLUSION ET LE POUVOIR D'AGIR DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Les familles et les jeunes sont sollicités lors de l'élaboration du PPA pour exprimer leurs souhaits, choix, projets et les équipes restent à disposition pour tout échange complémentaire et modulé en fonction de l'évolution des besoins.

Le Complexe a commencé depuis plus d'un an une sensibilisation à la pair-aidance en organisant des réunions avec des associations ainsi que des rencontres avec des personnes adultes en situation de handicap.

Il travaille en lien avec les GEM (groupe d'entraide mutuelle autisme et troubles psychiques) et en partenariat avec les différents ESSMS du secteur (ESAT, dispositif emploi accompagné...).

De même, des partenariats permettent aux jeunes de participer à des actions sportives, sociales et culturelles en milieu ordinaire ainsi qu'à toute action d'inclusion sur les lieux de vie : la participation à des festivals (MIMOS), des associations (SPA), des journées nationales (Duoday), médiathèque, CLSH (centres de loisirs sans hébergement), Centres sociaux....

Le Complexe s'est aussi doté d'outils de communication et a mis en place des actions afin de maintenir un lien avec les familles : LINESTIE, SMS, portes ouvertes, rencontres professionnels / enseignants /familles...).

Les objectifs du complexe sont de développer la pair-aidance, le pouvoir d'agir des jeunes et l'aide aux aidants ainsi que de développer les partenariats favorisant l'inclusion (partenariats inclusifs).

<p>Actions et Moyens</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer les partenariats : éducation nationale, PCPE, PIAL (Pôles inclusifs d'accompagnement localisés), associations, transports ➤ Solliciter et impliquer les familles et jeunes ➤ Développer le taux de scolarisation en milieu ordinaire ➤ Déployer le livret de compétences à tous les services ➤ Poursuivre le travail sur l'autonomie et l'autodétermination ➤ Proposer une offre d'hébergement plus adaptée aux jeunes (habitat inclusif) ➤ Adapter les écrits à la compréhension des jeunes et des familles (FALC, pictogrammes...) ➤ Revoir le fonctionnement du CVS pour favoriser la participation active et l'expression des jeunes ➤ Communiquer avec les familles ➤ Mener des enquêtes de satisfaction ➤ Organiser des groupes d'expression (groupe de parole) ➤ Développer le service de suite afin que les jeunes puissent accéder et/ou maintenir une autonomie (insertion sociale, scolaire ou professionnelle) 	
	<p>Equipe pluriprofessionnelle</p> <p>UGECAM</p> <p>Familles/jeunes</p> <p>Partenaires (GEM, association de jeunes et autres)</p> <p>Acteurs sociaux et culturels du milieu ordinaire</p> <p>Sociétés de transports privés/publics</p> <p>Outils de communication : LINESTIE/SMS</p>	<p>Education nationale</p> <p>Organisme de formation</p> <p>CVS</p>
 <p>Acteurs à mobiliser</p>		

Objectif 10

DEVELOPPER LE PARTENARIAT AVEC LES FAMILLES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

La participation de la famille à l'accompagnement du jeune ne va pas toujours forcément de soi : la souffrance, l'inconnu de l'institution, le sentiment de culpabilité, la disqualification d'un accompagnement spécialisé ou un sentiment d'incompétence peuvent en être la cause.

Aujourd'hui, les familles sont parties prenantes dans l'élaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement de leurs enfants et sont régulièrement interpellés.

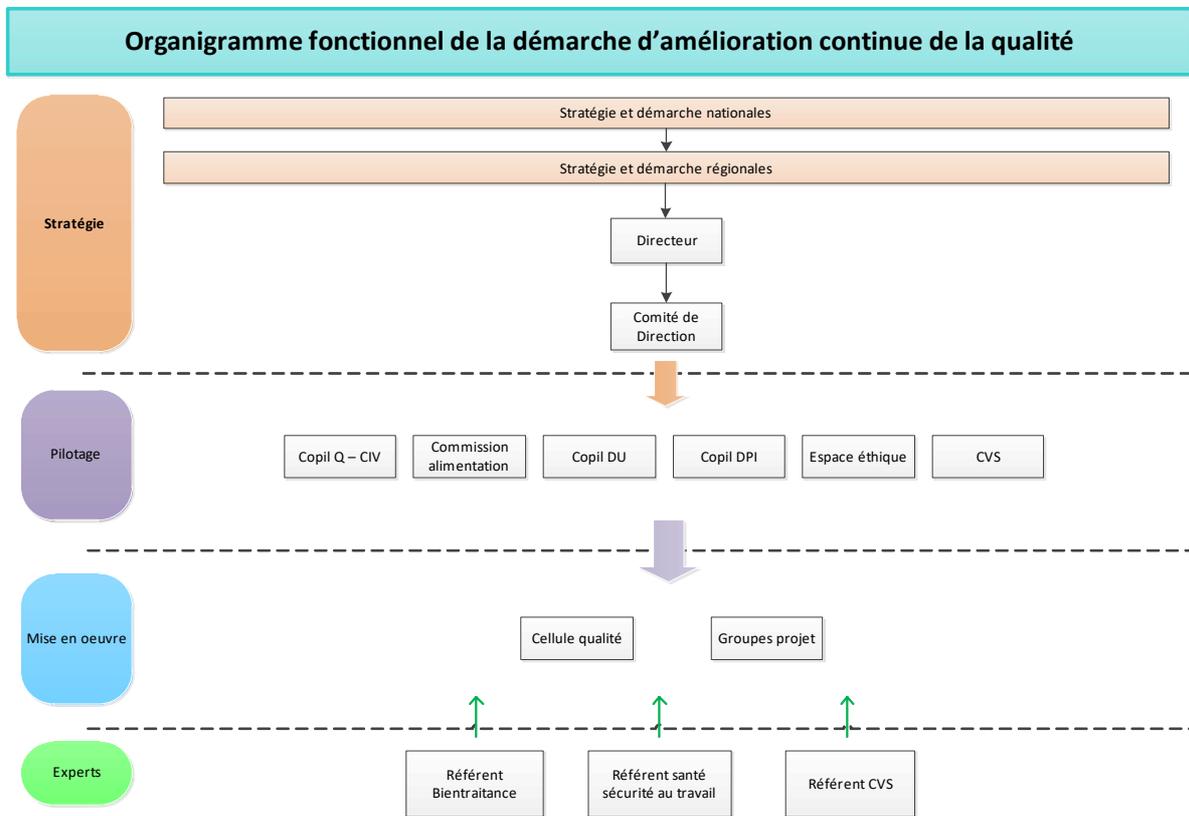
L'objectif du Complexe sera de communiquer et collaborer avec les familles de manière formalisée pour faciliter l'autonomisation des jeunes, la reconnaissance de leurs besoins, leurs capacités, de définir des projets personnalisés adaptés et d'en assurer les suivis.

<p>Actions et Moyens</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer l'information globale au sein du Complexe ➤ Améliorer la communication sur l'état d'avancement du Projet personnalisé ➤ Favoriser l'implication des familles ➤ Associer les familles aux actions de prévention à la santé des jeunes et à l'accès à « Mon Espace Santé » ➤ Former les familles à l'autodétermination et les associer certaines formations ou actions organisées par le Complexe ➤ Maintenir et développer des espaces de communications avec les familles ➤ Maintenir et développer les enquêtes de satisfactions ➤ Associer les Familles au groupe de réflexion éthique ➤ Réfléchir au développement de prestations d'accompagnement à la guidance parentale ➤ Associer à la réflexion des projets du Complexe les représentants des familles du CVS 	
	<p>Acteurs à mobiliser</p> 	<p>Equipe pluridisciplinaire Groupe de réflexion éthique Partenaires (GEM, associations,..) Centre d'Examens de Santé (CES) CPAM</p>

AXE 3

Renforcer la démarche qualité, l'expertise, et l'innovation

Depuis 2017, le pilotage régional mis en place et la nomination d'une responsable qualité au niveau local a contribué à réactiver la dynamique d'amélioration continue de la qualité. La structuration progressive de la démarche a permis de fédérer les professionnels autour de différents projets et devra se poursuivre dans cette voie.



Objectif 11

RENFORCER LA CULTURE DU MANAGEMENT PAR LA QUALITE

La dynamique d'amélioration de la qualité au sein du Complexe est récente et nécessite d'être développée afin que les différents professionnels se fédèrent autour de valeurs, convictions, attitudes, réflexes conditionnés et modèles de comportement partagés pour un accompagnement plus efficient des jeunes.

Les objectifs du Complexe sont de :

- mobiliser l'ensemble des professionnels aux démarches d'amélioration de la qualité des accompagnements,
- centraliser l'ensemble des projets et actions d'amélioration en un PACQ (Plan d'amélioration continue de la qualité) unique,
- établir une cartographie des risques et l'actualiser régulièrement,
- organiser le système de déclaration et d'analyse des EI (évènement indésirable),
- promouvoir l'appropriation des RBPP (Recommandations de bonnes pratiques professionnelles) par leur diffusion et la réalisation d'EPP (Evaluation des pratiques professionnelles),
- participer avec les autres établissements du groupe à des audits croisés.

Actions et Moyens	<ul style="list-style-type: none"> ➤ PACQS ➤ Signalement et analyse des évènements indésirables (EI) ➤ Cartographie des risques ➤ Logiciels SIQ (documentation, EI, enquêtes, projets)
 Acteurs à mobiliser	Responsable qualité gestion des risques régionale Responsable qualité gestion des risques du pôle Dordogne Directrices des services éducatifs Référents (bienveillance, ...)

Objectif 12

AMÉLIORER EN CONTINU LA QUALITÉ DES PRESTATIONS DELIVREES AUX JEUNES

La loi du 24 juillet 2019, relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, a fait entrer les ESSMS dans une nouvelle procédure d'évaluation de la qualité des accompagnements élaborée par la HAS (Haute autorité de santé). L'établissement devra donc mener son auto-évaluation interne et préparer l'établissement à son évaluation externe.

Les objectifs du Complexe sont de :

- déployer les méthodes d'évaluation proches du terrain (accompagné traceur, traceur ciblé et audit système),
- privilégier l'approche centrée sur la personne accompagnée en favorisant l'implication de l'ensemble des professionnels tout au long de la démarche,
- co-construire un plan d'actions et assurer le suivi de sa mise en œuvre.

Actions et Moyens	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nouvelle procédure d'évaluation de la qualité des ESSMS de la HAS (référentiel) ➤ Nouvelles méthodes HAS (accompagné traceur, traceur ciblé et audit système) ➤ Rapport d'autoévaluation interne ➤ PACQS ➤ Formation ➤ Organisme autorisé à réaliser les visites d'évaluation ➤ Mener une réflexion éthique afin de donner du sens aux pratiques professionnelles, ➤ Sensibiliser les professionnels à la bientraitance
	<p>Responsable qualité gestion des risques du pôle Dordogne Directrices des services éducatifs Responsables éducatifs Siège UGECAM Aquitaine Groupe de réflexion éthique Référents (bientraitance, ...)</p>



Objectif 13

INNOVATION : METTRE EN PLACE LE DUI

Le Complexe utilise le logiciel PROGEDIS, non ergonomique, pour la gestion des dossiers des jeunes. Cet outil n'est plus maintenu et n'apporte plus toutes les garanties de sécurité nécessaires en ce qui concerne la gestion des données. De même, il ne permet pas un suivi de l'activité et la mise en œuvre de SERAFIN PH.

Conformément à la politique nationale des UGECAM en ce qui concerne les ESMS, l'objectif est de mettre en œuvre un nouveau Dossier Jeune Informatisé (AIRMES) qui permette un partage d'informations entre les différents professionnels, un suivi statistique des données d'activité (outil de gestion) mais aussi la saisie des besoins et des prestations selon la nomenclature SERAFIN PH.

Actions et Moyens	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Acquisition du logiciel ➤ Formation des utilisateurs ➤ Accompagnement à son utilisation
	<p>Société du logiciel (acquisition + formations) Direction Nationale du Groupe UGECAM (DNGU)/Caisse Nationale d'Assurance Maladie (Cnam) Equipe projet régionale Département du Système d'Information (DSI) Professionnels</p>



Objectif 14

INNOVATION : AMELIORER LA COMMUNICATION INTERNE (INTRANET)

Le Complexe ne dispose pas d'un intranet local. De même, au niveau régional, il n'existe pas d'intranet commun à l'ensemble des établissements de l'UGECAM d'Aquitaine. Le Complexe dispose d'un journal interne édité tous les quadrimestres ainsi que des dossiers partagés accessibles par les personnels.

Actions et Moyens	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Acquisition d'un nouvel outil ➤ Groupe de travail UGECAM Aquitaine ➤ Formation des agents
 Acteurs à mobiliser	Chargée de communication Département du Système d'Information (DSI)/Caisse Nationale d'Assurance Maladie (Cnam) Groupe fonctionnel de professionnels Equipe de direction

Objectif 15

INNOVATION DANS L'ACCOMPAGNEMENT

Le Complexe est partenaire des nouveaux dispositifs mis en œuvre par l'ARS au cours de ces derniers mois : PCPE, EMAS, TND (Troubles neuro-développement), 360°, Répét aidants.

A chaque fois l'objectif recherché est d'apporter un appui aux personnes en situation de handicap.

Le Complexe a mis en œuvre l'autorisation reçue pour un fonctionnement en Dispositif ITEP.

En termes d'innovation dans l'accompagnement, les objectifs du Complexe s'articulent d'une part au niveau des logements proposés aux jeunes avec notamment la mise à disposition de studios individuels (projet nouvel internat) et d'un logement collectif destiné à la pré-insertion en habitat en milieu ordinaire et, d'autre part, d'expérimenter le Dispositif IME dès la parution du Décret relatif au fonctionnement de ce nouveau modèle d'accompagnement.

Actions et Moyens	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Obtenir les autorisations de l'ARS (nouvel INTERNAT + Logement collectif) ➤ Concrétiser le projet internat ➤ Conventionner avec les partenaires ➤ Rechercher des financements ➤ Aménager le logement collectif ➤ Adapter les organisations de travail (nuit)
 Acteurs à mobiliser	Siège/Caisse Nationale d'Assurance Maladie (Cnam) ARS et MDPH Partenaires institutionnels Direction Professionnels CVS Architecte + Programmiste

AXE 4

Promouvoir des modes de management et des organisations internes performantes et motivantes

Dans un secteur médico-social en recomposition, les établissements et services sont aujourd'hui appelés à œuvrer davantage à l'inclusion des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans la vie sociale ordinaire.

Dans une tentative de dépassement du caractère binaire de l'offre, classiquement séparée entre "domicile" et "institution", "sanitaire" et "médico-social", "secteur ordinaire" et "secteur spécialisé", des projets très divers voient le jour : établissements qui se repensent "hors les murs" ou qui proposent des prestations "externalisées", formules d'habitat "satellite" en milieu ordinaire, émergence d'habitats partagés ou alternatifs...

Loin d'aller de soi, ce "virage inclusif" entraîne des évolutions fortes avec l'apparition de nouvelles organisations, de nouvelles pratiques, pour répondre aux besoins et aux attentes des personnes et de leur entourage. Les professionnels intervenants dans l'accompagnement des personnes handicapées sont donc au cœur de grandes mutations. Dans ce contexte, comment se situer et agir, en tant que professionnel de l'accompagnement dans cette société inclusive ?

Le Complexe doit relever de nombreux défis dans les années à venir, tant sur le cœur de métier que sur les réponses qu'il devra apporter aux enjeux stratégiques, démographiques et économiques. Pour cela il doit pouvoir s'appuyer sur sa fonction ressources humaines et plus particulièrement sur la gestion des compétences : connaissance détaillée des compétences existantes au sein du Complexe, identification des besoins à venir, proposition de plans d'actions pour pouvoir préparer les professionnels aux évolutions.

Objectif 16

DEPLOYER UN PLAN D'EVOLUTION DES COMPETENCES PERMETTANT D'ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DES METIERS

Les orientations pluriannuelles de la formation professionnelle sont élaborées conjointement par l'établissement et le siège.

L'objectif du Complexe est d'intégrer les nouveaux enjeux :

- formation des managers à l'accompagnement au changement,
- formation et accompagnement des professionnels à la transformation (Autodétermination, Virage inclusif, SERAPHIN-PH, Coordinateur de parcours, référent de parcours, etc.).

Actions et Moyens	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cahier des charges ➤ Budget formation ➤ Groupe de travail
 Acteurs à mobiliser	Prestataires de formation Service RH et siège Service RH

Objectif 17

FORMALISER UN PLAN D'ACTION GPEC

Le Complexe est confronté à des mutations importantes qui vont impacter le secteur médico-social.

L'objectif du Complexe est de :

- analyser les ressources humaines existantes et la situation de l'établissement (mise en place d'indicateurs),
- définir les besoins futurs pour accompagner et mettre en œuvre la transformation tant sous l'angle effectif que sous l'angle compétences.

Actions et Moyens	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Outils informatiques ➤ Tableaux de bord ➤ Formalisation d'un plan d'actions
 Acteurs à mobiliser	Prestataires Siège Service RH

Objectif 18

FORMALISER UN PLAN D'ACTION D'AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL ET D'ATTRACTIVITE DES METIERS

Les transformations du secteur médico-social et les tensions rencontrées sur le marché de l'emploi nécessitent une adaptation de l'établissement afin de fidéliser et d'attirer les professionnels.

L'objectif du Complexe est de :

- développer les analyses des pratiques professionnelles,
- développer le travail d'équipe autour de l'accompagnement spécifique et ajusté à la singularité des jeunes,
- créer des espaces d'expression Professionnels – Familles-Résidents-Institution,

- faire un état des lieux QVT et déployer le plan d’actions.

Actions et Moyens	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Plan de développement des compétences ➤ Schéma Directeur des Ressources Humaines (2019-2022)
 Acteurs à mobiliser	Comité de Pilotage Qualité de Vie au Travail Prestataires

Objectif 19

POSITIONNER L’UGECAM COMME UN EMPLOYEUR RESPONSABLE ET PORTEUR D’INNOVATIONS SOCIALES

En tant qu’employeur et acteur économique, l’UGECAM a aussi une responsabilité dans le relais d’actions d’utilités sociales qui peuvent également accompagner la qualité de vie des salariés mais aussi représenter un facteur d’attractivité.

L’objectif du Complexe dans ce domaine est de s’inscrire dans les actions définies :

- Etre acteur de l’inclusion des personnes en situation de handicap
- Développer les actions de prévention et de promotion de la santé des salariés
- Réfléchir à l’innovation organisationnelle
- Accompagner les évolutions de pratiques professionnelles et mettre l’éthique et la bientraitance au centre de l’accompagnement
- Rendre effective la responsabilité sociétale des organisations

Actions et Moyens	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Participer au Duoday ➤ Accompagner le respect du principe de non-discrimination et de prévention contre toute forme de harcèlement ➤ Développement durable : achats responsables et sobriété énergétique ➤ Favoriser le management participatif et réfléchir à des modes de management innovants ➤ Développer des actions collectives autour de l’éthique et la bientraitance ➤ Mener des actions relatives à la prévention et à la promotion de la santé des salariés
 Acteurs à mobiliser	Comité de Pilotage RSO Service communication et marchés Prestataires Partenaires

AXE 5

Valoriser le patrimoine immobilier et l'adapter aux politiques de l'établissement

Le Complexe Bayot Sarrazi à Coulouniex-Chamiers dispose de bâtiments datant des années 1970 (date de construction). Au cours des années passées, l'évolution de l'activité a nécessité le changement d'affectation de certains d'entre eux, la création d'un bâtiment (ITEP) mais aussi la démolition de plusieurs autres. Les locaux ont été entretenus et des travaux de réhabilitation réalisés.

Une des deux antennes a été délocalisée sur un autre site pour permettre un meilleur accueil des jeunes ainsi qu'une meilleure qualité de vie au travail des professionnels.

Le Complexe Bayot Sarrazi doit poursuivre l'adaptation de ses locaux notamment en lien avec les prises en charge nouvelles (DITEP, inclusion) et à celles à venir dont le DAME pour l'IME.

Objectif 20

ADAPTABILITE ET MODULARITE DANS LE PROJET DE REHABILITATION DE L'INTERNAT

Le Complexe dispose d'un internat de 20 places d'IME (chambre double) dont les locaux sont à moderniser. Dans le cadre du DITEP, l'hébergement constitue également une possibilité à devoir proposer dans le cadre du projet d'accompagnement.

L'objectif du Complexe est de pouvoir proposer des locaux adaptés à l'accompagnement des jeunes selon les âges avec la possibilité de pouvoir ouvrir la structure d'hébergement à d'autres institutions du territoire.

Actions et Moyens	<ul style="list-style-type: none">➤ Etudier les besoins internes et du territoire (autres institutions)➤ Enquêter auprès des partenaires de Tutelles et institutionnels➤ Définir un projet➤ Elaborer un programme fonctionnel d'un nouveau projet➤ Adapter les ressources nécessaires➤ Conventionner avec d'autres institutions
 Acteurs à mobiliser	Architecte Programmiste Groupe de travail (responsable éducatifs, éducateurs) Siège (pôle marchés)

Objectif 21

ADEQUATION AUX BESOINS DE L'ATELIER MULTISERVICES

Le Complexe propose actuellement divers ateliers aux jeunes accompagnés :

- atelier Vie sociale,
- atelier espaces verts,
- atelier Art-Brico,
- atelier cuisine,
- atelier bois,
- atelier multiservices.

Les activités de l'atelier multiservices sont actuellement réalisées dans l'ancien bâtiment P2 (internat). Les locaux ne sont pas adaptés et ne permettent pas un agencement propice aux différentes activités. De même, les matériels utilisés sont anciens voire obsolètes.

Les objectifs du Complexe sont de rénover un bâtiment existant qui sera dédié spécifiquement aux ateliers multiservices, d'acquérir de nouveaux outils et de pouvoir, dans le cadre de partenariats, et d'ouvrir les ateliers aux jeunes d'autres institutions.

Actions et Moyens	<ul style="list-style-type: none">➤ Etudier les besoins➤ Déposer un permis de construire➤ Lancer les appels d'offres➤ Réaliser les travaux d'aménagement➤ Acheter du nouveau matériel➤ Conventionner avec les institutions locales
 Acteurs à mobiliser	Architecte Groupe de travail (responsable éducatifs, éducateurs) Siège (pôle marchés) CARSAT Fournisseurs Partenaires institutionnels

Objectif 22

PATRIMOINE IMMOBILIER ET REHABILITATION DES LOCAUX DE L'IMP

Les locaux actuels de l'IMP sont constitués de deux grandes pièces, une zone de stockage et un coin sanitaire. Ils sont anciens et l'agencement actuel ne permet pas de sectoriser les différentes zones d'accueil des jeunes. De même, le bureau des éducateurs est situé dans une grande salle sans pour autant offrir la confidentialité et l'isolement parfois nécessaire.

L'objectif du Complexe est de réhabiliter le secteur de l'IMP. Au-delà de la réhabilitation, il s'agira aussi de repenser l'aménagement de la zone dans sa globalité.

Actions et moyens	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etudier les besoins ➤ Déposer un permis de construire ➤ Réaliser les travaux d'aménagement ➤ Acheter du nouveau mobilier
 Acteurs à mobiliser	Architecte Groupe de travail (responsable éducatifs, éducateurs) Siège (pôle marchés)

Objectif 23

PATRIMOINE IMMOBILIER : TRAVAUX D'ACCESSIBILITE

Dans le cadre du dernier audit réalisé en 2020 par la société CESTI, des travaux d'aménagements et d'accessibilité aux différents locaux du site du Complexe à Coulounieix-Chamiers sont nécessaires.

L'objectif de l'établissement est de pouvoir se mettre en conformité avec la réglementation en réalisant toutes les opérations nécessaires afin de pouvoir obtenir une attestation de vérification de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap après travaux.

Actions et moyens	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Finaliser l'étude ➤ Déposer une demande d'autorisation de travaux ➤ Réaliser les travaux ➤ Obtenir l'attestation d'accessibilité aux personnes handicapées
 Acteurs à mobiliser	Architecte Groupe de travail (responsable éducatifs, éducateurs) Siège (pôle marchés) AMO (CESTI) Fournisseurs Commission d'accessibilité (Préfecture)

Objectif 24

PATRIMOINE IMMOBILIER : AMENAGEMENT SITE NONTRON (JARDIN)

Les locaux de l'antenne de NONTRON ont été réhabilités au cours de l'année 2021. L'antenne dispose d'un terrain nu d'environ 2 000 m² sans aucun aménagement paysager ou autre.

L'objectif du Complexe est de paysager le terrain et d'acquérir des installations ludiques pour les jeunes.

Actions et moyens	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Finaliser l'étude des besoins ➤ Réaliser les travaux paysagers (plantations) ➤ Réaliser une aire de jeux avec ses équipements ludiques
 Acteurs à mobiliser	Architecte Artisans Groupe de travail (responsables éducatifs, éducateurs) Siège (pôle marchés)

Objectif 25

PATRIMOINE IMMOBILIER : ANCIEN LOCAL SESSAD / COMPLEXE

Le travail d'inclusion et d'autonomie porte aujourd'hui sur l'activité pédagogique (UEE) ainsi que sur des activités auxquelles les jeunes participent (ateliers, sports, institutions locales, ESAT, ...).

L'objectif du Complexe est de pouvoir élargir l'autonomie des jeunes au logement notamment en proposant un hébergement individuel ou collectif hors d'un internat classique.

Actions et moyens	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aménager l'ancien SESSAD ➤ Elaborer un dossier pour l'ARS
 Acteurs à mobiliser	ARS Professionnels Service d'entretien Jeunes concernés

Objectif 26

PATRIMOINE IMMOBILIER : BATIMENT P2 / CMS

L'ancien internat P2 est actuellement en partie occupé par certaines activités : ateliers multiservices, bureau et stock informatique, salle d'activité pour les jeunes. La partie nuit du bâtiment reste quant à elle fermée.

L'objectif du Complexe est de pouvoir créer, sur les différentes zones exploitées actuellement un espace repli (foyer) pour les jeunes les plus âgés.

Actions et moyens	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réhabilitation des locaux ➤ Installation d'une cuisine ➤ Acquisition de mobilier
 Acteurs à mobiliser	Groupe de travail Ateliers internes (décoration, réhabilitation) Artisans

GLOSSAIRE

A.S.P.I.R.E	Accompagnement Social Pré Professionnel Inclusif Renforcé
ALSH	Accueil de Loisir Sans Hébergement
AMI	Appel à Manifestation d'Intérêt
ARS	Agence Régionale de Santé
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CMP	Centre Médico-Psychologique
CMS	Complexe Médico-Social
Cnam	Caisse Nationale de l'Assurance Maladie
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CVS	Conseil de la Vie Sociale
DAME	Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif
DITEP	Dispositif Institut Thérapeutiques Educatif et Pédagogique
DNGU	Direction National du Groupe UGECAM
DMP	Dossier Médical Partagé
DUI	Dossier Usager Informatisé
EI	Événement Indésirable
EMAS	Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation
EPP	Evaluation des Pratiques Professionnelles
ESAT	Etablissement ou Service d'Aide par le Travail
ESMS	Etablissement ou Service Médico-Social
ESSMS	Etablissement ou Service Social ou Médico-Social
ETP	Equivalent Temps Plein
GCSMS	Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale
GEM	Groupe d'Entraide Mutuelle
IDE	Infirmier Diplômé d'Etat
IME	Institut Médico Educatif
IMPRO	Institut Médico PROfessionnel
ITEP	Institut Thérapeutiques Educatif et Pédagogique
ITEP	Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
MAS	Maison d'Accueil Spécialisée
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
PACQ	Plan d'Amélioration Continue de la Qualité
PCPE	Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées
PIAL	Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé
PPA	Projet Personnalisé d'Accompagnement

PPS	Projet Personnalisé de Scolarité
QVCT	Qualité de Vie des Conditions de Travail
QVT	Qualité de Vie au Travail
RBPP	Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles
RSO	Responsabilité Sociétale des Organisations
SAISP	Service d'Accompagnement et d'Insertion Professionnelle
SAMJ	Service d'Accueil Modulable en Journée
SARAH	Service d'Appui Régional à l'Apprentissage des jeunes Handicapés
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SESSAD	Service d'Education et de Soins Spécialisés A Domicile
UEE	Unité d'Enseignement Externalisée
UEMA	Unité d'Enseignement en Maternelle pour Autistes
UGECAM	Union pour la Gestion des Ets des Caisses d'As. Maladie

Complexe médico-social Bayot-Sarrazi
291 route de Sarrazi
24660 COULOUNIEIX-CHAMIER
05 53 35 66 66
bayot.contact@ugecam.assurance-maladie.fr